

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
LES BRUYERES
35580 GUICHEN**

Extrait du REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL du 08 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le huit octobre, à 19 h 00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères s'est réuni, au siège du Syndicat, "Rue Blaise Pascal" – ZA "La Lande Rose", à Guichen, après avoir été légalement convoqué.

Date de convocation : le 29 septembre 2015

Nombre de délégués : - en exercice : 46
- présents : 24
- pouvoir(s) : 3
- absent(s) : 22

PRÉSENTS :

Commune :		Commune :	
Bourg-des-Comptes	Christian LEPRETRE Valérie DUVAL	Lohéac	
Bovel	Xavier DENIER Gilbert HIGNET	Maure-de-Bretagne	Yoann LIGER
Bruc-sur-Aff		Mernel	
Les Brulais	Robert MALEUVRE	Pancé	
Chanteloup	Gervais LEBRETON Isabelle TRICOIRE	Le Petit-Fougeray	Ludovic MORIN
La Chapelle-Bouëxic	Jean-Pierre KERGOURLAY Michel CHAUDAGNE	Pipriac	Marcel BOUVIER
Comblessac		Piéchâtel	Georges JAHIER
Crevin	Philippe DAYON	Poligné	Pierre THOMAS
Guichen	Joël SIELLER Antoine D'ANGELI	Saint-Malo-de-Phily	
Guignen	Jean SZOT Loïc LERAY	Saint-Seglin	Hervé GERARD
Guipry	Alain ROUAUD Frédéric NOBLET	Saint-Senoux	Géraldine DUBOURG Vincent SEVELLEC (suppléant)
Lieuron			

POUVOIR(S) : Eric LECLERC donne pouvoir à Robert MALEUVRE ; Thierry GLO donne pouvoir à Marcel BOUVIER ; Yves STEINER donne pouvoir à Pierre THOMAS ;

ABSENTS : Christophe COLOMBEL (Excusé), Arnaud DUCLOYER (Excusé), Eric LECLERC, Jean-Pierre FEVRIER, Didier ROUSIERE, Christophe BOUILLE, Thierry BRIAND, Daniel MOISON, Jean-René ROCHER, Ronan COUDRAIS, Jean-Michel RELEXANS, Pierrick REBOUX, Florence RIGAUD, Isabelle BOURHIS, Louis TEILLARD, Christophe BRULLÉ, Thierry GLO, Xavier GERARD, Yves STEINER, Juliette ROY, Patrick PABOUEF, Sébastien GEMIN.

COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
LES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations - Séance du 08 octobre 2015

Nombre de délégués : - en exercice : 46
- absents : 22
- présents : 24
- pouvoir(s) : 3

12/2015 Captage de MERNEL : actualisation du PPC et autorisation de production / distribution de l'eau potable prévue à l'article L 1321-7 du Code de la Santé Publique

L'A.R.S. a fait parvenir au syndicat des observations concernant le captage de MERNEL. Elle demande :

- L'actualisation de l'arrêté préfectoral relatif aux périmètres qui date de 1988 ;
- D'obtenir un arrêté d'autorisation préfectoral de production et de distribution d'eau potable. (En 1988, la réglementation actuellement en vigueur n'existait pas).

Il est demandé au Comité de lancer la procédure d'actualisation pour se conformer à la réglementation en vigueur, notamment en sollicitant l'aide technique du SMG 35, et de solliciter toutes subventions.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De lancer l'actualisation des périmètres de protection autour du captage de MERNEL ;
- De se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en sollicitant l'arrêté préfectoral prévu par l'article L 1321-7 du Code de la Santé Publique ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide technique du S.M.G. 35 pour l'ensemble de ces procédures ;
- D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions en lien avec ces dossiers (Etudes, indemnités, etc...)

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture, le 27 /10/2015

Notification ou publication, le 27 /10/2015

Pour copie conforme

Le Président,

Joël SIELLER

